

Panneaux avec symboles de service supplémentaire

Buts

- Fournir aux entreprises touristiques et aux municipalités des symboles reconnus dont ils pourront se servir pour la conception des panneaux privés, des panneaux touristiques de direction (panneaux TD) et des panneaux de bienvenue.
- Fournir aux automobilistes des renseignements sur les services dont ils peuvent profiter.

Caractéristiques

Les panneaux avec symboles de service supplémentaire doivent être de couleur bleue sur toutes les enseignes commerciales.

Critères

Les entreprises et les municipalités peuvent utiliser les symboles de leur choix parmi les symboles de service supplémentaire recommandés et reconnus (voir l'annexe A).

Construction et coûts

Le propriétaire du panneau de service supplémentaire est responsable de la fabrication, de l'installation et de l'entretien (il peut s'agir d'une entreprise privée, d'une municipalité ou du ministère des Transports et de l'Infrastructure).

Le propriétaire du panneau de service supplémentaire doit en assumer les coûts, conformément aux lignes directrices sur la conception des panneaux.

Emplacement

Les panneaux avec symboles de service supplémentaire ne doivent être utilisés qu'avec des panneaux privés, des panneaux TD et des panneaux de bienvenue. Les panneaux de suivi sont interdits.

Restrictions

Panneaux privés et panneaux privés formatés

- Jusqu'à deux panneaux de service supplémentaire peuvent être installés sur les poteaux du panneau privé.
- S'il y a plus de deux panneaux (et jusqu'à cinq), il faut les installer sur une barre d'information supplémentaire.
- Les symboles de service supplémentaire ne peuvent pas être placés sur la face du panneau.

Panneaux de bienvenue

- Jusqu'à deux panneaux de service supplémentaire peuvent être installés sur les poteaux du panneau de bienvenue.
- S'il y a plus de deux panneaux (et jusqu'à cinq), il faut les installer sur une barre d'information supplémentaire.
- Les symboles de service supplémentaire ne peuvent pas être placés sur la face du panneau.

Panneaux TD – Panneaux d'attraction sur les routes principales

La taille du panneau dépend du message. Le panneau peut comprendre jusqu'à cinq symboles de service supplémentaire (ceux-ci peuvent être placés sur la face du panneau).

Les panneaux 12X8 peuvent comprendre jusqu'à deux panneaux de service supplémentaire. Ceux-ci doivent être installés sur les poteaux. Ils NE DOIVENT PAS faire partie de la face du panneau.

Panneaux TD – Panneaux d'attraction sur les routes secondaires

Les panneaux 8X4 peuvent comprendre jusqu'à deux panneaux de service supplémentaire. Ceux-ci doivent être installés sur les poteaux. Ils NE DOIVENT PAS faire partie de la face du panneau.

Il est dans l'intérêt des entreprises et des municipalités de choisir les symboles qui représentent le mieux les services qu'ils offrent.

Les panneaux de service supplémentaire comprennent également les panneaux de service sur les routes principales et secondaires (pour lesquels il existe des critères, par contre ceux-ci ne sont pas indiqués ci-dessous).

Pour obtenir de plus amples renseignements sur l'admissibilité des commerces ou pour demander un symbole de service, communiquez avec le ministère des Transports et de l'Infrastructure à signalisation.commerciale@gnb.ca

Liste de symboles supplémentaires :

Accès pour personnes ayant un handicap



Réparation d'automobile



Autodrome



Producteur de vin de baies



Change de devises



Carburant – Diesel



Boutique de cadeaux



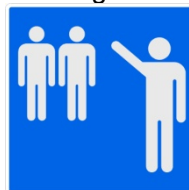
Épicerie



Ranch



Visites guidées



Équitation



Kayak



Bibliothèque



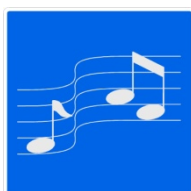
Microbrasserie



Bienvenue aux autocaravanes



Musique



Cueillette



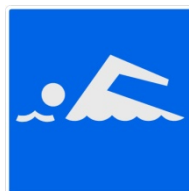
Propane



Motoneige



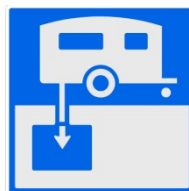
Natation



Théâtre



Poste de vidange pour véhicules de plaisance



Zone d'accès à Internet sans fil



Bicyclette



Pharmacie



Glissoire d'eau



Toilettes

